

D**OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT***L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1966, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes⁷;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session)⁸.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

E**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GÉRÉES PAR LE HAUT
COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS***L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1966, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes⁹;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session)¹⁰.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

**2265 (XXII). Nominations aux postes devenus
vacants au Comité consultatif pour les ques-
tions administratives et budgétaires***L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Paulo Lopes CORRÊA,
M. Mohamed RIAD,
M. E. Olu SANU,
M. Dragos SERBANESCU;

2. *Déclare* M. CORRÊA, M. RIAD, M. SANU et M. SERBANESCU nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se composera des membres suivants: M. Jan P. BANNIER (Pays-Bas), M. Abdou CISS (Sénégal), M. Paulo Lopes CORRÊA (Brésil), M. André GANEM (France), M. Pedro OLARTE (Colombie), M. V. F. OULANTCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-

⁷ *Ibid.*, vingt-deuxième session, Supplément n° 6C (A/6706/Add.3 et Corr.3 et 4).

⁸ *Ibid.*, vingt-deuxième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/6673, par. 15 à 19.

⁹ *Ibid.*, vingt-deuxième session, Supplément n° 6D (A/6706/Add.4).

¹⁰ *Ibid.*, vingt-deuxième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/6673, par. 20 à 22.

Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Mohamed RIAD (République arabe unie), M. E. Olu SANU (Nigéria), M. Dragos SERBANESCU (Roumanie), M. Shilendra K. SINGH (Inde) et M. Wilbur H. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique).

**2266 (XXII). Nominations aux postes devenus
vacants au Comité des contributions****A***L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membre du Comité des contributions:

M. Thomas H. BENNETT;

2. *Déclare* M. BENNETT nommé pour la période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

B*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. Raymond T. BOWMAN,

M. F. Nouredin KIA,

M. Stanislaw RACZKOWSKI;

2. *Déclare* M. BOWMAN, M. KIA et M. RACZKOWSKI nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants: M. Amjad ALI (Pakistan), M. Thomas H. BENNETT (Canada), M. Raymond T. BOWMAN (Etats-Unis d'Amérique), M. Jorge Pablo FERNANDINI (Pérou), M. F. Nouredin KIA (Iran), M. Evgueny Nikolaevitch MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. Stanislaw RACZKOWSKI (Pologne), M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil) et M. Maurice VIAUD (France).

**2267 (XXII). Nomination à un poste devenu
vacant au Comité des commissaires aux
comptes***L'Assemblée générale*

Nomme le Vérificateur général des comptes du Canada membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

* * *

Par suite de la nomination ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes se composera des membres suivants: le Vérificateur général des comptes du CANADA, le Vérificateur général des comptes de COLOMBIE et le Vérificateur général des comptes du PAKISTAN.

**2268 (XXII). Nominations aux postes devenus
vacants au Tribunal administratif des
Nations Unies***L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

Mme Paul Bastid,
M. Louis Ignacio-Pinto,
M. R. Venkataraman;

2. *Déclare* Mme Bastid, M. Ignacio-Pinto, et M. Venkataraman nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, le Tribunal administratif des Nations Unies se composera des membres suivants: Mme Paul BASTID (France), le très honorable lord CROOK (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Héctor GROS ESPIELL (Uruguay), M. Louis IGNACIO-PINTO (Dahomey), M. Francis T. P. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique), M. Zenon ROSSIDES (Chypre) et M. R. VENKATARAMAN (Inde).

2282 (XXII). Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session) et des annexes à ce rapport¹¹, ainsi que des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent dans son rapport y relatif¹².

1619^e séance plénière,
5 décembre 1967.

2291 (XXII). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

a) Le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1968, 1969 et 1970 sera le suivant:

Etats Membres	Pourcentages
Afghanistan	0,04
Afrique du Sud	0,52
Albanie	0,04
Algérie	0,10
Arabie Saoudite	0,05
Argentine	0,93
Australie	1,52
Autriche	0,57
Barbade	0,04
Belgique	1,10
Birmanie	0,06
Bolivie	0,04
Botswana	0,04
Brésil	0,89
Bulgarie	0,18
Burundi	0,04
Cambodge	0,04
Cameroun	0,04
Canada	3,02
Ceylan	0,06

Etats Membres

Pourcentages

Chili	0,23
Chine	4,00
Chypre	0,04
Colombie	0,20
Congo (Brazzaville)	0,04
Congo (République démocratique du)	0,05
Costa Rica	0,04
Côte d'Ivoire	0,04
Cuba	0,19
Dahomey	0,04
Danemark	0,62
El Salvador	0,04
Equateur	0,04
Espagne	0,92
Etats-Unis d'Amérique	31,57
Ethiopie	0,04
Finlande	0,49
France	6,00
Gabon	0,04
Gambie	0,04
Ghana	0,08
Grèce	0,29
Guatemala	0,05
Guinée	0,04
Guyane	0,04
Haïti	0,04
Haute-Volta	0,04
Honduras	0,04
Hongrie	0,52
Iles Maldives	0,04
Inde	1,74
Indonésie	0,34
Irak	0,07
Iran	0,22
Irlande	0,17
Islande	0,04
Israël	0,20
Italie	3,24
Jamaïque	0,05
Japon	3,78
Jordanie	0,04
Kenya	0,04
Koweït	0,07
Laos	0,04
Lesotho	0,04
Liban	0,05
Libéria	0,04
Libye	0,04
Luxembourg	0,05
Madagascar	0,04
Malaisie	0,11
Malawi	0,04
Mali	0,04
Malte	0,04
Maroc	0,10
Mauritanie	0,04
Mexique	0,87
Mongolie	0,04
Népal	0,04
Nicaragua	0,04
Niger	0,04
Nigéria	0,14
Norvège	0,43
Nouvelle-Zélande	0,36
Ouganda	0,04
Pakistan	0,37
Panama	0,04
Paraguay	0,04

¹¹ Ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 8 (A/6708).

¹² Ibid., vingt-deuxième session, Annexes, point 83 de l'ordre du jour, document A/6674.